

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DE LA RÉGION RÉUNION

Rencontre du 25 février entre le président de Région et le comité contre la digue – constats et proposition de suivi.

Lundi 25 février 2019

Le Président de la Région Réunion et ses services ont reçu aujourd'hui les membres du collectif contre la digue à la suite de la première rencontre de lundi dernier. L'Etat était représenté par la DEAL.

Les participants se sont réunis dans ce cadre afin de débattre de l'opportunité de mettre en place un comité de pilotage pour poursuivre la concertation engagée entre le maître d'ouvrage et le collectif.

La collectivité a bien entendu la demande exclusive du collectif à la réalisation d'une tierce expertise sur différentes options possibles pour achever la NRL, impliquant, dans l'attente, un arrêt du chantier.

La Région a précisé ne pas être raisonnablement en mesure de répondre à cette demande, d'une part au regard des conséquences en termes de coût et de délais d'une telle option et d'autre part en considérant que de nombreuses expertises sur le choix de la "solution la plus satisfaisante" ont déjà été menées par le passé (depuis les années 90, tous les scénarii ont été envisagés, à la suite d'une vingtaine d'études, deux expertises de niveau international, deux débats publics, une concertation et de multiples enquêtes et consultations publiques).

La solution retenue en 2010 pour assurer la sécurité des Réunionnais a été confirmée à plusieurs reprises tant par le Tribunal Administratif de Saint Denis que la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux dans le cadre des nombreux recours engagés contre ce projet.

Alors que le collectif n'apporte pas ou peu d'éléments justifiant que cette analyse soit mise à jour, une tierce expertise se traduirait par un retard de mise en service de la NRL de plus de 4 ans, exposant d'autant les usagers aux éboulements et chutes de blocs et générerait un surcoût de l'ordre de 250 M€ en cas de changement de solution. Le seul arrêt des contrats déjà signés pour se donner le temps d'une expertise représenterait à lui seul un coût mensuel de près de 1.5 M€.

Le représentant de l'Etat a insisté sur l'urgence de la sécurisation de cet axe majeur. Il a également précisé que le Ministre de l'Ecologie, saisi par le Collectif sur la demande d'une tierce expertise, devait lui répondre.

Quel qu'en soit la conclusion, la Région Réunion a exprimé le souhait de maintenir le comité de pilotage, pour en faire une instance de concertation et de dialogue. La Région Réunion prend acte du refus du collectif sur ce point.

Pour rappel, la construction de la Nouvelle Route du Littoral répond à une urgence. Il s'agit d'un chantier Européen, Français, Réunionnais. Chaque jour sa construction est un défi à relever pour l'avenir de La Réunion et pour la sécurité de plus de 80 000 d'automobilistes.

